

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

## AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par

M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, M. Thierry,  
Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,  
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et  
Mme Taillé-Polian

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.